



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant organisation et ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Carcassonne en vue de la réhabilitation et de la modernisation du lycée agricole Charlemagne.

Par arrêté préfectoral du 17 juillet 2026, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite **du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2026 inclus**.

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête :

À l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sera soumis par la présidente de la région Occitanie en tant qu'autorité recourant à la déclaration de projet, à l'organe délibérant de la commune de Carcassonne qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, le préfet pourra approuver la mise en compatibilité du plan et notifiera sa décision au maire de Carcassonne dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

Désignation d'un commissaire enquêteur :

M. Richard REVEL, commandant de police, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. M. Emmanuel NADAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Composition du dossier :

Le dossier soumis à enquête publique comprends le dossier de déclaration de projet lequel porte sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Carcassonne, ainsi que les pièces exigées à l'article R.123-8 du code de l'environnement :

- la décision de la MRAe relative à la dispense d'évaluation environnementale ;
- les avis réglementaires des services, consultés dans le cadre de l'instruction du dossier, consignés dans le procès verbal de réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 4 novembre 2025.

Consultation du dossier d'enquête :

Le siège de l'enquête est fixé à la maison de la région - 5 rue Aimé Ramond – 11000 Carcassonne.

Le dossier d'enquête sera déposé à la maison de la région (5 rue Aimé Ramond – 11000 Carcassonne). Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/lycee-charlemagne-carcassonne/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/lycee-charlemagne-carcassonne/> ;
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-de-projet-valant-mise-en-compatibilite>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture du public, à la maison de la région (5 rue Aimé Ramond – 11000 Carcassonne).

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Carcassonne :

- directement sur le registre d'enquête déposé à la maison de la région ;
- par correspondance à l'attention de M. Richard REVEL, commissaire enquêteur à la maison de la région (5 rue Aimé Ramond – 11000 Carcassonne) ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : charlemagne-carcassonne@democratie-active.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/lycee-charlemagne-carcassonne/>

Les observations écrites et orales portant sur l'enquête publique seront également reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences.

Les observations et propositions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public dans les bureaux de Carcassonne Agglo les :

- mardi 1 septembre 2026 de 8h30 à 12h00
- jeudi 17 septembre 2026 de 8h30 à 12h00
- mercredi 30 septembre 2026 de 13h30 à 17h00

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée pendant une période d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes et sera déposée :

- à la maison de la Région - 5 rue Aimé Ramond – 11000 Carcassonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-de-projet-valant-mise-en-compatibilite>

Informations complémentaires :

La personne publique responsable du projet est la Région Occitanie – 12 boulevard du Maréchal Juin – 31 406 Toulouse Cedex 9. La facturation des frais du commissaire enquêteur devra être adressée à

l'Agence Régionale Aménagement Construction (ARAC) Occitanie - 117 rue des États Généraux - CS 19536
- 34961 Montpellier Cedex 2.

Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées :

- M. Patrice **MANGALTE** – ARAC - Responsable d'Opérations Tél. : 04 99 52 45 24 – Mail : patrice.mangalte@arac-occitanie.fr